BILINGUISME

La fermeture du Goethe Institut continue d'indigner

Le Goethe Institut à Strasbourg. Photo DNA/Laurent RÉA

La fermeture de trois sites du Goethe Institut en France, dont le bureau de Strasbourg, continue de faire des remous. La Fédération des associations franco-allemandes a publié lundi 9 octobre une lettre ouverte (sur le site https://vdfg.de/goethe/) à l'attention du gouvernement allemand lui demandant de revenir sur cette décision. Quarante-cinq associations et institutions, ainsi que 400 personnalités du monde universitaire, culturel, scientifique et des médias, ont signé ce courrier. Par ailleurs, un collectif de professeurs d'allemand a lancé, le 6 octobre, une pétition en ligne qui a recueilli plus de 4 000 signatures en trois jours. En Alsace, de nombreux élus et des associations de promotion du bilinguisme avaient déjà réagi dès l'annonce de la fermeture du bureau strasbourgeois.

Navire amiral de la diplomatie culturelle allemande, le Goethe Institut est confronté à des difficultés financières et doit économiser annuellement 24 millions d'euros sur un budget de 239 millions d'euros. D'où sa décision de réduire la voilure et de fermer neuf de ses 158 sites dans le monde dont trois en France : Strasbourg, Lille et Bordeaux.

En France, cette restructuration a donc soulevé une vague de protestation au point que le chancelier allemand en personne, Olaf Scholz, est sorti de son silence ce mardi à Hambourg. Il a assuré que les cinq autres sites français du Goethe Institut, à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse et Nancy, resteront bien en fonction. De son côté, le service de communication du Goethe Institut assure que l'association continuera de promouvoir et d'enseigner la langue allemande en Alsace depuis son site de Nancy.

J.S.

Pétition « S'opposer à la fermeture de trois Goethe Instituts en France » sur le site https://www.change.org

ÉDUCATION

Une médecine scolaire à bout de souffle, selon l'Unsa

Le syndicat Unsa Éducation a fait un point, mardi 10 octobre à Strasbourg, sur une rentrée scolaire difficile dans l'académie, et notamment sur une médecine scolaire placée « depuis le Covid sous respiration artificielle ».

André Gehenn (à gauche), secrétaire départemental du SE Unsa 68, et David Grisinelli, secrétaire régional, pointent une dégradation accélérée des conditions de travail. Photo DNA/F. KOBI

Dites, c'est grave docteur ? Observons les symptômes relevés par l'Unsa Éducation. Tout d'abord, le manque d'attractivité pour le métier d'enseignant. En cause notamment : le niveau des salaires au sein de l'Éducation nationale et des conditions de travail qui se dégradent. Si les enseignants dans leur ensemble ont perdu « entre 5 et 6 % de pouvoir d'achat en deux ans », estime David Grisinelli, secrétaire régional de l'Unsa, les personnels ITRF (Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation) de catégorie C se retrouvent avec « le Smic », enchaîne Nathalie Builtjes, de l'Unsa ITRF-BIO. Conséquence : « Les gens quittent l'Éducation nationale pour aller dans le privé ou dans d'autres fonctions publiques, comme la police où le régime indemnitaire est quatre fois plus élevé. »

Au sein même du rectorat, « à la DPE (Direction des personnels enseignants), huit personnes sur 10 sont parties cette année pour aller dans le privé ou d'autres administrations », remarque David Grisinelli.

« Un cercle vicieux »

Le manque d'assistantes sociales et de médecins au sein des établissements scolaires est un autre problème. Au service de médecine scolaire, « sous respiration artificielle depuis le Covid, le salaire d'un médecin est équivalent à la moitié d'un salaire de médecin exerçant en libéral ou dans un autre secteur public. Les infirmières de l'académie de Strasbourg gagnent pour leur part 1 000 euros de moins que dans la fonction publique hospitalière et il y a une concurrence entre académies sur les régimes indemnitaires qui ne sont pas harmonisés », relate Armelle Lablanche, du Snies Unsa, avant d'enfoncer le clou. « En Alsace, les régimes indemnitaires des personnels des services sociaux et des services de santé sont les régimes les plus bas de France. Les médecins touchent plusieurs milliers d'euros d'indemnités supplémentaires dans les autres académies, ce qui freine la mobilité vers l'Alsace. »

Dans le Haut-Rhin, sans compter les arrêts maladie, l'Unsa dénombre 11 médecins scolaires pour 18 postes. La situation est plus inquiétante dans le Bas-Rhin. « Il y avait 17 médecins l'an dernier pour 23 postes. Ils ne sont plus que 13 cette année. Quatre sont partis et neuf autres partiront à la retraite dans les trois ans », alerte David Grisinelli, pour qui « le point de non-retour » est atteint. « On demande aux médecins restants de couvrir tout le département avec un plan de charge élevé et une situation des élèves qui se dégrade. Les médecins font de l'urgence absolue. L'accompagnement, la détection et le traitement des troubles DYS (dyslexie, dyspraxie, dysphasie…) ou de la vision se font avec retard.

Un médecin pour 17 000 élèves alors qu'il en faudrait un pour 5 000

Il y a trois ans, on comptait un médecin pour 11 000 élèves. Cette année, c'est un médecin pour 17 000 élèves alors que les textes prévoient un médecin pour 5 000 élèves ».

La médecine scolaire ne peut plus assurer les visites obligatoires en grandes sections de maternelle, note encore Armelle Lablanche. Tous ces retards entraînent « des souffrances » pour les élèves en difficulté, pour les enseignants, mais aussi « pour les parents. Les cas de phobies scolaires, les refus scolaires anxieux explosent. Il faut organiser des temps partiels. Des parents sont contraints de garder leur enfant à la maison », témoigne la syndicaliste.

Pour l'Unsa, la dégradation des conditions de travail est devenue « un cercle vicieux avec des départs qui entraînent d'autres départs et accélèrent la dégradation des conditions de travail ». Il est urgent d'y mettre fin.

J.-F.C.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un forum stage & emploi organisé à Strasbourg

Le forum stage & emploi, coorganisé par les 14 grandes écoles du réseau Alsace Tech et l'Université de Strasbourg, aura lieu jeudi 19 octobre dans les locaux de l'Insa Strasbourg. Cet événement réunira 160 entreprises locales, nationales et internationales, et permettra d'accéder aux 1 000 offres déposées sur la plateforme Seekube. Plus de 3 500 visiteurs (étudiants ou jeunes diplômés) sont attendus. Ils pourront participer à cinq conférences thématiques (« Bien mener son entretien » ; « La puissance du réseau » ; etc.) et six ateliers thématiques (métiers de la pharmacie, du renseignement…). Vous pouvez aussi vous inscrire au Forum virtuel, ouvert du 20 au 27 octobre, afin de candidater à des rencontres informelles avec les entreprises (165, dont six présentes uniquement en ligne) qui pourront également récupérer votre CV.

Plus d'informations et inscriptions sur le site forum.alsacetech.unistra.fr

STRASBOURG

Les Kurdes protestent contre l'interdiction de leur manifestation

La préfecture du Bas-Rhin a interdit lundi soir une manifestation de Kurdes prévue à Strasbourg ce mardi en soutien à Abdullah Öcalan. Dans son arrêté, elle invoque une publication des organisateurs soutenant le Hamas. Mais les Kurdes disent au contraire s'opposer par nature au groupe terroriste palestinien.

Lors d'une conférence de presse en soutien aux Kurdes, des parlementaires du Conseil de l'Europe se sont émus de l'interdiction de cette manifestation. Photo DNA/ACB

La suite de rassemblements, prévus tous les jours de ce mardi à ce vendredi, aurait dû rassembler devant le Conseil de l'Europe « environ 500 personnes » pour « demander la liberté du leader du peuple kurde Abdullah Öcalan et pour une solution au problème kurde », mais elle n'a finalement pas eu lieu. Lundi en début de soirée, la préfecture du Bas-Rhin a publié un arrêté interdisant ces manifestations.

L'arrêté motive la décision par le fait que « ce lundi 9 octobre, des publications des cadres du mouvement kurde relayées par l'organisatrice de la manifestation et relevées sur les réseaux sociaux, affichent un soutien public aux actions terroristes du Hamas », auteur d'attentats d'ampleur depuis samedi en Israël. L'apologie du terrorisme est punie par la loi, rappelle l'arrêté.

« Mensonger et diffamatoire »

« Le prétexte avancé par la préfecture, à savoir des prétendus soutiens aux attaques terroristes du Hamas, est tout simplement mensonger et diffamatoire », réagit le Conseil démocratique kurde en France (CDK-F), organisateur de la manifestation.

« Nous ? Soutiens du Hamas ? », s'étonne aussi une représentante des Kurdes auprès des organisations européennes à Bruxelles, présente à Strasbourg pour des rendez-vous au Conseil de l'Europe. « Le mouvement kurde est contre tout fondamentalisme. Soutenir le Hamas nous est absolument impossible. Notre révolution est contre tous leurs principes. Eux sont soutenus par l'Iran, et nous, nous scandons le slogan de l'opposition iranienne "Femme, vie, liberté". »

Les publications « pro-Hamas » incriminées restent aussi un mystère : les organisateurs nous disent n'en avoir pas connaissance, et la préfecture, que nous avons sollicitée pour qu'elle nous les indique, nous a répondu ne pas souhaiter « donner suite » à notre demande.

Chercher ces publications nous a au contraire permis de trouver un tweet du CDK-F plutôt « anti-Hamas », daté de dimanche et qualifiant de « parade immonde » un défilé du Hezbollah turc « célébrant les attaques du Hamas contre Israël ».

Un recours en préparation

Dans son arrêté, la préfecture se prévaut aussi de « troubles à l'ordre public » qui se sont produits lors de précédentes actions de Kurdes à Strasbourg (notamment l'intrusion de militants kurdes dans l'hémicycle du Parlement européen en février dernier). Mais ils ne semblaient pas justifier en soi une interdiction, puisque la déclaration de manifestation a été déposée le 25 septembre dernier, et que l'arrêté n'a été pris que 15 jours plus tard.

Lors d'une conférence de presse en soutien à Abdullah Öcalan, des parlementaires du Conseil de l'Europe (notamment le député alsacien Emmanuel Fernandes, l'ancien Premier ministre grec Alexis Tsipras et l'ancien chef des travaillistes britannique Jeremy Corbyn) se sont émus de l'interdiction de cette manifestation.

Cette interdiction « est scandaleuse et complètement infondée » et « rentre dans le cadre de la limitation de plus en plus drastique des libertés en France », estime le député alsacien LFI. Les organisateurs disent préparer un recours devant le tribunal administratif pour la contester.

Anne-Camille BECKELYNCK

Alexis Tsipras devient parlementaire à Strasbourg

L'ancien Premier ministre grec Alexis Tsipras (2015-2019) est à Strasbourg cette semaine. Il y reviendra vraisemblablement régulièrement : député à la Vouli grecque, il a intégré ce lundi la délégation de son pays à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Lequel tient cette semaine l'une de ses quatre sessions annuelles à Strasbourg. Ce mardi, il est intervenu dans un débat sur la montée de l'idéologie d'extrême droite en Europe.

Ventes et adjudications

COMMUNE DE CLEEBOURG/BREMMELBACH

Adjudication de la chasse communale
Avis public

L'adjudication publique de la chasse communale aura lieu dans les conditions fixées par l'article 19 du cahier des charges type 2024-2033 (CCT) le 7 décembre 2023 à 18 heures en salle de l'ancienne mairie de CLEEBOURG - 63, rue Principale à CLEEBOURG.
Ensemble de 2 lots indissociables : 892 ha - 59 a - 00 ca, dont 303 ha - 63 a - 72 ca de forêtMise à prix : 7 000 €
Droit de priorité au locataire sortant.
Conformément à l'article 15 du CCT, l'ensemble des documents relatifs à l'adjudication peut être consulté à la mairie de CLEEBOURG les jours ouvrables pendant les heures habituelles d'ouverture (lundi de 19h00 à 21h00 et jeudi de 8h00 à 11h00). Les dossiers de candidature des personnes physiques ou morales souhaitant faire acte de candidature pour participer à l'adjudication publique de la chasse doivent être constitués selon les prescriptions de l'article 16 du CCT et devront parvenir en mairie de CLEEBOURG par pli recommandé avec AR ou par porteur contre reçu pour le 9 novembre 2023 à 11 h 00 au plus tard (date de réception en mairie).
Les dossiers des candidats seront rédigés en français.Seuls sont admis à participer aux enchères les candidats qui, ayant satisfait aux conditions des articles 10, 16 et 17 du CCT, ont été agréés par le Conseil Municipal après avis de la Commission Consultative Communale de Chasse.
Renseignements complémentaires : 03 88 94 52 23 ou **mairie.cleebourg@wanadoo.fr**

Fait à Cleebourg, le 11 octobre 2023.
Le maire, Serge STRAPPAZON

371983800